

# Vivez-vous une séparation ou un divorce?

Voici des services  
offerts sur l'Î.-P.-É. qui  
pourraient vous être  
utiles

Publié par la Community Legal  
Information Association of Prince  
Edward Island, Inc.  
Tél : 1-800-240-9798 (sans frais)  
ou 892-0853

## Par où commencer?

Il existe de nombreux services offerts aux personnes qui se séparent ou demandent un divorce. Le présent dépliant décrit les divers services de l'Î.-P.-É. qui pourraient vous être utiles. Certains de ces programmes ou services ne sont pas gratuits. Assurez-vous de vous informer concernant cet aspect lorsque vous les appelez.

## Services juridiques...

**Community Legal Information Association (CLIA), 1-800-240-9798 ou 892-0853.** Ce service sans frais offre de l'information concernant le domaine juridique, mais il ne s'agit pas de conseils juridiques. Le service est confidentiel, donc le numéro de téléphone n'apparaîtra pas sur votre facture de téléphone ou sur l'afficheur.

**Service de référence aux avocats, 1-800-240-9798 ou 892-0853.** Si vous avez besoin de conseils juridiques, vous pouvez utiliser ce service afin d'obtenir une consultation d'une demi-heure avec un avocat. Le coût est de 10,00 \$ plus les taxes. Après cette première demi-heure, le tarif normal de l'avocat consulté s'applique.

**Aide juridique pour la famille, 368-6540 ou 368-6043** (Kings et Queens) ou **888-8066** (Prince). Ce programme peut vous offrir les services d'un avocat en rapport avec certains problèmes touchant le droit de la famille. Vous devez satisfaire à certains critères, se rapportant à vos revenus entre autres, afin d'être accepté.

**Bureau des conseillers du tribunal de la famille, 368-6928.** Les conseillers du tribunal de la famille réalisent des évaluations du milieu familial à la demande du tribunal et soumettent des

recommandations par écrit au tribunal concernant la garde et l'accès aux enfants. Ils offrent également des services gratuits de médiation en rapport avec des problèmes familiaux touchant principalement la garde et l'accès.

**Bureau des lignes directrices sur les pensions alimentaires pour enfants, 368-6220 ou 888-8188.** Ce service gratuit vous donnera de l'information concernant le montant de la pension alimentaire auquel votre enfant a droit en vertu des Lignes directrices sur les pensions alimentaires pour enfants. Les commis vous aideront à faire une demande au tribunal, afin d'obtenir une pension alimentaire pour enfants ou une modification de cette dernière. Ce bureau possède également des formulaires pour les cas traités en vertu de la *ISO Act*. Si l'autre partie demeure dans une autre province ou un autre pays, vous serez peut-être en mesure de compléter votre demande ici et de la faire parvenir à l'autre localité sans devoir vous y rendre vous-même ou y engager les services d'un avocat local. Certaines situations seront non admissibles. Pour obtenir plus d'information, visitez le site Web : [www.gov.pe.ca/iso/](http://www.gov.pe.ca/iso/) .

**Bureau de recalcul par procédure administrative, 368-4109.** Si vous avez une ordonnance ou une convention de pension alimentaire pour enfants qui permet une réévaluation annuelle de la pension alimentaire, vous pouvez inscrire votre ordonnance ou convention auprès de ce bureau, afin de faire recalculer annuellement la pension alimentaire de vos enfants. Si votre ordonnance ou convention ne comprend pas de clause permettant de la recalculer, vous n'êtes pas admissible à ce service.

**Programme d'exécution des pensions alimentaires, 894-0383.** Ce bureau reçoit et distribue les pensions alimentaires pour enfants et époux, et prend les mesures nécessaires pour faire exécuter les ordonnances et conventions de pension alimentaire lorsqu'elles ne sont pas payées. Pour pouvoir profiter de ce service, vous devez y inscrire votre ordonnance ou convention.

### **Droit de la famille collaboratif**

([www.collaborativelawpei.com](http://www.collaborativelawpei.com)). Ce service représente une nouvelle approche sur l'Î.-P.-É. Dans le cadre de ce processus, des avocats du droit de la famille ayant suivi une formation concernant le droit de la famille collaboratif rencontrent les deux époux, afin de régler les problèmes sans passer par le tribunal. Pour obtenir plus d'information, communiquez avec la CLIA en composant le 892-0853 ou le 1-800-240-9798.

**Site Web de la Cour suprême de l'Î.-P.-É. ([www.gov.pe.ca](http://www.gov.pe.ca) et cliquez sur l'hyperlien de la Cour suprême (Supreme Court)).** Ce site Web présente le texte des lois et des réglementations de l'Î.-P.-É. se rapportant au droit de la famille, ainsi que les règlements internes de la cour et les formulaires connexes qui font partie des demandes à soumettre au tribunal.

**Service de renseignements de l'Île, 368-4000 ou 1-800-236-5196.** Ce service offre pour une somme modique des exemplaires des lois et réglementations.

### **Services de soutien...**

**Positive Parenting from Two Homes, 1-877-203-8828 ou 368-4333.** Des séances de formation gratuites sont offertes dans diverses localités de l'Île à l'intention des

parents qui se séparent ou demandent le divorce, ou qui élèvent des enfants dans deux foyers. Les séances aident les parents à faire face à leurs préoccupations quant au fait que leurs enfants pourraient être entraînés dans leurs querelles. Si les deux parents participent, ils assisteront à des séances séparées. Il existe un programme s'adressant aux enfants de certains groupes d'âge, afin de les aider à faire face à la séparation ou au divorce de leurs parents.

**Services communautaires de santé mentale (Community Mental Health), Charlottetown 368-4430; Summerside 888-8180; Montague 838-0960.** Ce service offre du counselling aux personnes et aux familles vivant des problèmes de santé mentale.

**Service d'aide aux victimes, comtés de Queens et Kings 368-4582; comté de Prince 888-8217/8218.** Ce service aide les victimes d'actes criminels en leur offrant de l'information, un aiguillage vers d'autres services, du counselling à court terme, ainsi qu'une assistance en ce qui concerne le processus juridique, les déclarations de la victime et l'indemnisation des victimes d'actes criminels.

**Services communautaires... Refuge Anderson House, 892-0960; 1-800-240-9894.** Cet organisme offre une ligne téléphonique pour les situations d'urgence et un refuge pour les femmes et les enfants qui quittent un foyer où il y a de la violence.

**Catholic Family Services Bureau, 894-3515.** Cet organisme offre des services de counselling, d'éducation et de soutien. Il offre également un cours donné sur huit semaines intitulé « Parenting after Separation and

Divorce » (obtenez plus d'information en les appelant).

**Services à la famille et services communautaires de l'Î.-P.-É., 892-2441.** Ils offrent des services de counselling et de médiation.

**Prince County Family Service Bureau, 436-9171.** Ils offrent des services de counselling et de médiation.

**Conseillers et médiateurs de la pratique privée.** Consultez les rubriques counselling et médiation des pages jaunes pour trouver des spécialistes agréés. Vous pouvez obtenir plus d'information sur le site Web de Médiation Familiale Canada à l'adresse : [www.fmc.ca](http://www.fmc.ca)

*L'information apparaissant dans ce dépliant a été fournie par la Community Legal Information Association of Prince Edward Island Inc. Il offre de l'information d'ordre général uniquement. Les coordonnées des organismes étaient exactes au moment de la publication. Étant donné que des changements peuvent être apportés à ces services, les renseignements peuvent devenir périmés. ISBN : 978-1-894267-80-9 Révision : janvier 2005*